



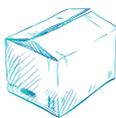
Informations pratiques

Courriel
eau.assainissement@arlyserre.fr

Téléphone
04 79 37 14 34

www.arlyserre.fr

ARLYSERRE EAU ASSAINISSEMENT



Les formalités

À l'arrivée dans votre appartement
ou votre maison individuelle,

Lors de votre départ,

CONTACTEZ LE SERVICE EAU ASSAINISSEMENT

Pour vous inscrire

Pour résilier votre contrat
au service



Sur le site internet : www.arlyserre.fr

- ▶ rubrique eau assainissement
- ▶ Je souhaite m'abonner/résilier mon contrat



Par téléphone au 04 79 37 14 34



Par courriel : eau.assainissement@arlyserre.fr



En vous présentant à l'accueil eau assainissement

Arpège, 2 avenue des Chasseurs Alpins – 73200 Albertville
• du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

Vous éviterez ainsi certains désagréments :

→ devoir payer la consommation des
prédécesseurs,



→ subir une coupure d'eau liée à
l'absence de nouveau contrat.

→ sans résiliation, votre contrat est
toujours actif, et les factures émises
sont dues.



INFORMATIONS ET DOCUMENTS À FOURNIR :

- les coordonnées du propriétaire et de l'ancien locataire
- votre numéro de compteur,
- votre adresse,
- la pièce d'identité du ou des titulaires du contrat,
- l'index d'arrivée (emménagement), ou de départ (déménagement)

Comment suis-je facturé

Il y a deux factures par an, hors cas particuliers :

- Une facture estimée, avec 6 mois d'abonnement
- Une facture sur relève réelle de solde, avec 6 mois d'abonnement



Les abonnés des communes suivantes ont une facture par an : Cohennoz, Crest-Voland, Flumet, La Giettaz, Saint Nicolas la Chapelle. Pour ces communes, les abonnés peuvent souscrire au prélèvement en 4 fois.

Avec le coupon T.I.P de votre facture

(Titre Interbancaire de Paiement)



Avec l'enveloppe jointe affranchie au tarif en vigueur, signez et datez le T.I.P. ou joignez un RIB si vos coordonnées bancaires ont changé ou s'il s'agit d'un premier paiement T.I.P.

Par chèque



Avec l'enveloppe jointe affranchie au tarif en vigueur, joignez le T.I.P non signé pour identifier la créance.

Par carte bancaire avant l'échéance de la facture



Sur mon espace abonné :

www.arlyserre.fr ► rubrique eau assainissement ► espace abonnés
► paiement en ligne TIPI accessible 24h/24

Ou auprès du Trésor Public :

148, rue Jean-Baptiste Mathias, Albertville

Par prélèvement



- en remplissant le **formulaire SEPA**
- à l'échéance,
- **mensuel sur les secteurs suivants** : Albertville, Bonvillard, Césarches, Cléry, Grésy-sur-Isère, Frontenex, Notre-Dame-des-Millières, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Vital, Tournon, Verrrens-Arvey.
- **en 4 fois sur les secteurs suivants** : Cohennoz, Crest-Voland, Flumet, La Giettaz, Saint Nicolas la Chapelle.

En espèces

(dans la limite de 300 €)



Après d'un buraliste adhérent, à l'adresse figurant sur votre facture.

QUE FAIRE EN CAS D'URGENCE ?

Mon alimentation d'eau est perturbée (baisse de pression, manque d'eau...) **ou** **fuit au niveau de mon compteur**



Je contacte le service eau assainissement 7j/7 - 24h/24 au numéro d'urgence figurant sur ma facture ou sur www.arlyserre.fr.

Je constate une fuite sur la canalisation sur ma propriété ou l'un de mes appareils domestiques (chasse d'eau, groupe sécurité cumulus, robinet...).



Je contacte mon plombier

Je constate un problème de réseaux d'assainissement public :



Je contacte le service eau assainissement 7j/7 - 24h/24 au numéro d'urgence figurant sur ma facture ou sur www.arlyserre.fr.

Mes égouts ou ma canalisation d'assainissement sont obstrués :



Je contacte un professionnel

4



CONTACTEZ LE SERVICE EAU ASSAINISSEMENT



Sur le site internet : www.arlyserre.fr

► rubrique eau assainissement ► Contact ► Formulaire de contact



Par téléphone au 04 79 37 14 34



Par courriel : eau.assainissement@arlyserre.fr



VOTRE ESPACE ABONNÉ EN LIGNE

Accédez aux données de votre contrat et payez vos factures 24h/24 et 7j/7



Sur le site internet : www.arlyserre.fr

► rubrique «Eau & Assainissement» ► page «Mon espace abonné».